



PRÉFET DE LA MOSELLE

ARRÊTE

n° 2019 - 24 en date du 9 avril 2019

portant fermeture des commerces
le Vendredi Saint 19 avril 2019 dans le département de la Moselle

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR

VU les articles L3134-1 et suivants du code du travail et notamment l'article L 3134-14 du code du travail ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 mai 2015 autorisant certaines catégories de commerces à déroger au régime du repos dominical et des jours fériés;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté n°DCL -2018-A-16 en date du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la Préfecture de la Moselle ;

Après consultation des organisations professionnelles, des organisations syndicales et des autorités religieuses ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er}: Les commerces seront fermés dans toutes les communes du département de la Moselle le Vendredi Saint, 19 avril 2019.

Article 2 : La décision préfectorale prise sur le fondement de l'article L3134-14 du code du travail s'impose à l'accord collectif déterminant la date de la journée de solidarité, qui ne peut y déroger.

Article 3 : Les dérogations prévues par l'arrêté préfectoral du 28 mai 2015 sont maintenues.

Article 4 : Les exploitants de salon de coiffure sont autorisés à ouvrir leurs établissements de 8h00 à 13h00 au cours de la journée du 19 avril 2019.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle, les Sous-Préfets d'arrondissement, les Maires du département, le responsable de l'Unité Départementale de la Moselle, DIRECCTE Grand-Est, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel des Services de l'Etat.

Le préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Olivier DELCAYROU